



Délai de retractation obligatoire pour tout contrat???

Par **mirzajo**, le **09/06/2008** à **17:43**

Bonjour rnrnj'ai toujours entendu dire que pour chaque contrat, il y avait un délai de retractation de 7 jours. rnrnEst-ce vrai????rnrnMerci d'avance.

Par **Jurigaby**, le **09/06/2008** à **17:47**

Bonjour.rnrnNon, c'est absolument faux.. Le délai de retractation n'existe que pour certains contrats comme par exemple, la vente à distance.